

**Projet de construction d'un terminal d'approvisionnement
de carburant aéroportuaire à Montréal-Est
par la Corporation Internationale d'Avitaillement
de Montréal**

Dossier : 6211-16-10

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 28 novembre 2017 au 12 janvier 2018**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire à Montréal-Est* par la Corporation Internationale d'Avitaillement de Montréal a pris fin le 12 janvier 2018. Conformément au mandat qui lui a été confié le 21 novembre 2017 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 28 novembre 2017 au 12 janvier 2018, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La construction du nouveau terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire de la Corporation Internationale d'Avitaillement de Montréal (CIAM) à Montréal-Est vise à faciliter l'alimentation en carburant des compagnies aériennes actives dans les aéroports Pierre-Elliott-Trudeau (Montréal), MacDonald-Cartier (Ottawa) et Pearson (Toronto). À l'heure actuelle, le carburant importé transite par le port de Québec, pour ensuite être acheminé par train, barge ou camion aux aéroports de Montréal, Ottawa et Toronto. Ce projet de nouveau terminal maritime situé plus près des trois aéroports concernés permettrait de diminuer le transport de carburant par camion entre Québec et Montréal et de diversifier les moyens de distribution, notamment par l'utilisation d'un oléoduc. Il aurait pour effet d'améliorer la sécurité et la fiabilité de l'avitaillement en carburant, en plus d'en réduire les coûts.

CIAM projette d'installer ce terminal en bordure du fleuve Saint-Laurent sur deux sites exploités par l'Administration portuaire de Montréal, dans un secteur déjà utilisé pour le chargement et l'entreposage de produits pétroliers. Le projet comprend les quatre composantes principales suivantes :

- Un terminal maritime avec un quai de transbordement et huit réservoirs d'une capacité totale d'entreposage d'environ 164 millions de litres (site 1);
- Une installation de chargement de wagons-citernes et de camions citernes (site 2);
- Une courte conduite de raccordement entre les sites 1 et 2;
- Un pipeline d'environ 7 km pour relier le site 1 au pipeline existant de Pipelines Trans-Nord Inc., qui dessert déjà l'aéroport de Montréal à partir de Montréal-Est.

Le promoteur souhaite amorcer les travaux de construction à l'automne 2018. Le coût du projet est évalué à environ 150 M\$.

(Extrait du communiqué émis le 28 novembre 2017)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information ou à partir de conversations téléphoniques, de lettres, de messages électroniques adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le projet

- la justification de construire des réservoirs à Montréal considérant que le carburant est principalement destiné à Toronto ;

- la possibilité que la demande en carburant soit comblée par un autre fournisseur ;
- la fiabilité de l'approvisionnement à long terme ;
- la construction d'un nouveau pipeline ;
- la présence d'un pipeline ou d'une emprise déjà existante au lieu d'en construire un neuf ;
- le nombre de camions en circulation pendant la construction ;
- l'interruption de la circulation pendant la construction ;
- la couverture d'assurance de CIAM pour le projet ;
- les limites de la responsabilité du promoteur en cas d'accident ;
- l'évaluation des coûts d'un accident ;
- les effets d'un accident ou d'un déversement sur le voisinage.

Les réservoirs d'entreposage

- l'inquiétude de voir des réservoirs d'entreposage être construits aussi près des habitations ;
- la possibilité que se produise un effet domino en cas d'incendie ;
- la disponibilité de terrains vacants à Montréal-Est où construire ces réservoirs à l'écart des zones habitées ;
- l'utilisation des anciens terrains de la compagnie Shell et ceux de la compagnie Esso pour réaliser le projet ;
- les propriétaires des terrains de Shell et d'Esso ;
- la caractérisation des terrains visés par le projet ;
- la décontamination des terrains visés par le projet ;
- la dangerosité du kérosène ;
- les mesures de confinement en cas de déversement ;
- la capacité de rétention de la cuvette sous le réservoir ;
- le fonctionnement d'une cuvette ;
- le choix de construire une digue temporaire plutôt qu'une digue permanente pour la première phase.

Le pipeline Trans-Nord

- la responsabilité morale du promoteur quant à une rupture ou un déversement du pipeline Trans-Nord ;
- la fiabilité du pipeline Trans-Nord ;
- l'avis de non-conformité adressé à Trans-Nord par l'Office national de l'énergie (ONÉ) en 2016 ;
- la demande de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) auprès de l'ONÉ visant à assurer un suivi de conformité du pipeline Trans-Nord ;
- l'augmentation du volume transitant dans le pipeline avec le projet CIAM ;
- la nature de l'entente entre CIAM et Pipeline Trans-Nord ;
- la présence de deux tronçons de pipeline de Trans-Nord au point de raccordement ;
- le choix de raccordement du promoteur sur l'un ou l'autre des tronçons ;
- la possibilité pour le promoteur d'utiliser les deux tronçons du pipeline de Trans-Nord ;
- l'existence d'une interconnexion entre les deux tronçons du pipeline de Trans-Nord ;

- la possibilité pour le promoteur d'utiliser le tronçon se dirigeant vers Toronto plutôt que le transport par wagons.

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

- l'engagement de CIAM à respecter les conditions fixées par la commission de l'environnement de la CMM pour la réalisation du projet ;
- le nombre de conditions fixées touchant directement le projet ;
- la présence d'experts de la CMM au cours de l'audience.

La qualité de l'air et de l'eau

- la mesure des composés organiques volatiles (COV) par la station Saint-Jean Baptiste ;
- l'émission de substances cancérigènes par le kérosène lorsqu'il est entreposé ;
- la contamination de l'air ;
- l'impact sur la qualité de l'air à Montréal-Est ;
- le respect des normes canadiennes, québécoises et celles de la CMM en termes d'émissions polluantes ;
- le taux d'émissions de gaz à effet de serre pendant les travaux de construction ;
- la base de calcul de la réduction annoncée de 15% d'émissions de gaz à effet de serre à la suite de la réalisation de ce projet ;
- la contamination de l'eau en cas de déversement ;
- la prise en compte des impacts cumulatifs.

Le transport

- la disponibilité de l'étude de risques sur le transport maritime ;
- la présence, à l'audience publique, de l'expert ayant réalisé l'étude de risques ;
- le nombre de navires par mois transportant du carburant ;
- le nombre de wagons par jour transportant du carburant ;
- l'utilisation de camions citernes comme solution de rechange ;
- l'alternative au train en cas d'accident.

Autres préoccupations

- l'implication de CIAM dans le milieu ;
- la justification du BAPE pour tenir une séance d'information en après-midi plutôt qu'en soirée ;
- la procédure du BAPE pour informer le public de la tenue d'une séance d'information ;
- le délai pour formuler une demande d'audience publique ;
- la lourdeur administrative du processus d'évaluation environnementale d'un projet.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Micheline-Gagnon <i>Accès Internet gratuit</i>	11370, rue Notre-Dame Est, 3 ^e étage, Montréal-Est

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
30 novembre 2017	<i>Le Soleil</i>	
30 novembre 2017	<i>Journal de Montréal</i>	
6 décembre 2017		<i>Avenir de l'Est</i>
13 décembre 2017		<i>Avenir de l'Est</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
28 novembre 2017 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de Montréal	781	Site Web et compte Twitter du BAPE 1182 abonnés
19 décembre 2017 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Montréal	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 1195 abonnés

La séance d'information

Date	Le mardi 19 décembre 2017 à 13 h 30
Lieu	Salle Rosario-Toupin du Centre communautaire Roussin, 12125, rue Notre-Dame Est, Montréal (secteur Pointe-aux-Trembles)
BAPE : Animation	M. Luc Nolet
Accueil et prise de notes	M ^{me} Alexandra Barbeau
Promoteur	M. Robert Iasenza, Corporation Internationale d'Avitaillement de Montréal M. Matthew McKernan, Corporation Internationale d'Avitaillement de Montréal M ^{me} Christine Guay, Golder Associés
Assistance	89 personnes
Durée	1 h 55

Les relations de presse

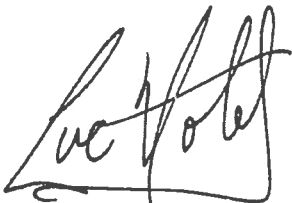
Lors de la séance d'information du 19 décembre 2017, seul un journaliste de *l'Avenir de l'Est* était présent.

La revue de presse

À la suite de la diffusion du communiqué de presse du 28 novembre 2017, des articles ont été publiés dans le journal *Métro*, *l'Avenir de l'Est* et le *Journal de Montréal*.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 22 janvier 2018

Luc Nolet, conseiller en communication, chargé du dossier

En collaboration avec Alexandra Barbeau, conseillère en communication